



Carte Nationale d'Identité ou Passeport **MINEUR**

Pièces à fournir

Présence **OBLIGATOIRE** du demandeur au dépôt du dossier et seulement pour les plus de 12 ans, au moment du retrait du titre.

- Pré-demande à effectuer sur www.ants.gouv.fr
- Sans pré-demande, merci d'arriver **10 minutes** avant l'heure de votre rendez-vous pour remplir le CERFA.

Les demandes de prise de rendez-vous sont OBLIGATOIRES.

Sur le service en ligne : www.rendezvousonline.fr

ou par téléphone : 04.75.27.20.41 ou par mail : mairie@lamottechalancon.com

- **Passeport** : ORIGINAL / **Carte Nationale d'Identité** : ORIGINAL
 - **acte de naissance** (si passeport ou CNI périmés depuis plus de 5 ans)
 - **1 photo d'identité de moins de 6 mois** en couleur, non scannée, de face, format 3,5cmx4,5cm, fond uni gris ou bleu clair (pas blanc), vous ne devez pas sourire, oreilles dégagées, tête nue (pas de foulard, ni barrette, ni lunettes), elle doit représenter environ 80% de la photo. Aucune photo ne pourra être réalisée en mairie, ne pas découper la photo avant de venir.
 - **1 justificatif de domicile ORIGINAL datant de moins de 1 an** au nom des deux parents Facture (eau, gaz, électricité, téléphone) ou avis d'imposition ou de non-imposition, ou bail, ou quittance de loyer éditée par une agence immobilière ou attestation assurance habitation, ou justificatif de domicile de chacun des parents avec Carte Nationale d'Identité et adresse identique.
 - **Carte Nationale d'Identité ORIGINAL du parent accompagnateur.**
- **Passeport** : **1 timbre fiscal** à acheter en ligne sur : timbres.impots.gouv.fr
 - **Moins de 15 ans** : timbre fiscal de **17 €**
 - **De 15 à 17 ans** : timbre fiscal de **42 €**

CAS PARTICULIERS

- **Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois** pour une première demande si pas de titre sécurisé, ou lors d'une perte ou d'un vol. L'acte est à demander à la Mairie du lieu de naissance.
- **En cas de vol** : fournir la déclaration ORIGINALE établie auprès de la Gendarmerie ou de la Police Nationale.
- **En cas de perte** : joindre le CERFA n°14011*01 (disponible en Mairie ou à télécharger), rempli et signé.
- **En cas de garde alternée** : justificatif de domicile de moins de 1 an + copie de la carte d'identité de chacun des parents + autorisation écrite du parent absent le jour du dépôt.
- **En cas de divorce ou séparation** : ORIGINAL du jugement de divorce ou de garde, convention finale + autorisation écrite du parent absent le jour du dépôt.
- **CNI** : **1 timbre fiscal de 25 €** à acheter en ligne sur : timbres.impots.gouv.fr en cas de perte, de vol ou non restitution de la carte d'identité.

Tout dossier incomplet sera refusé, la durée des rendez-vous doit être strictement respectée et tout retard entraînera un report du rendez-vous. Merci de prévenir en cas d'empêchement.

Les délais de délivrance ne sont pas maîtrisés par la Mairie et varient selon les périodes.

Mairie de La Motte Chalançon, 3 place des Ecoles, 26470 La Motte Chalançon